

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°004/2023

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Séance du 27 janvier 2023

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	7	
Votants	8	
Procurations	1	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
19/01/2023		

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, Maire.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

MM MARCOU Christian, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre, SIMON Philippe,

Excusé : COUDERT Loïc procuration donnée à M SIMON Philippe

Absents : M. PIESSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommé secrétaire de séance : POUGET Jean-Marc

Objet : AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal, que, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, son article L.1612-1, le Maire, si le Conseil Municipal l'y autorise, peut mandater avant le vote du BP des dépenses dont le montant s'élèvera, au maximum, à 25% du Budget voté à la section Investissement l'année précédente soit $400\,000\text{ €} \times 25\% = 100\,000\text{ €}$, les sommes seront réparties comme suit :

- **Chapitre 21** (immobilisations corporelles) = 30 000 €
- **Chapitre 23** (immobilisations en cours) = 70 000 €

Le vote du BP étant susceptible d'intervenir à une date postérieure à l'arrivée des premières factures d'investissement (construction de la Halle, achats concernant l'aménagement du local technique), cette prise de décision nous paraît être incontournable.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à engager un montant de dépenses dans la limite de celles prévues ci-dessus et dans les chapitres concernés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la requête ci-dessus.

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 27 janvier 2023
Le Maire, Martine DUMONT

Publié le 28 janvier 2023

Pour copie conforme
Affichée le :
Transmise au contrôle de légalité le :

